

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2021

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 18

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

L'innovation sociale

Programme de formation en humanités pour un écosystème d'innovation sociale au XXI^e siècle
Sung-do Kim, Pascal Lardellier, Sung Tai Kim, Hidetaka Ishida,
in Question(s) de management 2020/4 (n° 30), pages 35 à 44
Texte tronqué (...) (937 mots)

Dans le passé, une conceptualisation scientifique de l'innovation dominait dans le champ de recherche sur l'innovation sociale, mais ces dernières années, elle s'est ouverte à de nouvelles technologies et à de nouveaux produits. Les spécialités de l'innovation soulignent qu'elle existe dans le secteur public, les industries des services et non pas seulement dans les technologies de pointe (Pavitt, 2004, Tidd et Bessant, 2013). Le secteur public et les organisations à but non lucratif reflètent cet élargissement conceptuel et l'innovation ne doit pas forcément impliquer une valeur ajoutée commerciale. En effet, le terme d'innovation sociale fait référence à des activités qui donnent la priorité à des fins sociales – commerce équitable, apprentissage en ligne et microcrédits dans les pays pauvres – (Sharra et Nyssens, 2010). Louise Dandurand « reconnaît deux fonctions à la recherche dans le processus de l'innovation sociale. Une fonction de création de l'innovation proprement dite et une fonction de reconnaissance de l'innovation. Le milieu de la recherche est en effet lui-même lieu d'innovation par l'expérimentation ou le développement de nouveaux programmes et outils, de nouvelles pratiques et stratégies. Par sa fonction de reconnaissance, la recherche est un "révélateur" en ce sens qu'en amont, elle nomme une situation nécessitant une innovation sociale ou, en aval, fait de l'innovation un objet de recherche : elle en vérifie la validité, en augmente la capacité d'application à des contextes variés et identifie les conditions optimales pour une implantation réussie ».

La recherche sur l'innovation concerne désormais toutes les disciplines universitaires et les sciences humaines ne font pas le moins du monde exception, tant s'en faut. En effet, les étudiants en humanités avec un esprit d'innovation sociale peuvent avoir une motivation concrète pour un emploi dans le secteur public et les institutions à but non lucratif. Il convient de noter que de nombreuses institutions, y compris les universités, se consacrent à réaliser l'innovation (Christensen et al., 2015).

Pourtant, l'innovation comme concept et pratique souffre d'un manque de reconnaissance et de compréhension précises de la part du grand public et des enseignants en sciences humaines (Pavitt, 2005 ; van de Ven et al., 2008). Dans cette situation, le processus d'innovation est forcément risqué, incertain et doit s'accompagner de changements dans les régimes économique-politiques. Les sociétés

qui souhaitent encourager l'innovation ont besoin de services publics améliorés, de nouveaux emplois créatifs dans le secteur privé, d'un renforcement du capital social et du système éducatif. L'innovation légitime et accentue le rôle des sciences sociales. Même si l'innovation sociale a gagné du terrain et de la visibilité ces dernières années, c'est un concept devenu majeur au fur et à mesure qu'il se distingue de l'innovation technologique. L'économiste autrichien Joseph Schumpeter (1912, 1939) a établi le rôle crucial de l'innovation dans le progrès économique. Le concept d'innovation fortement techniciste a continué d'exercer une influence décisive dans la généalogie des discours de l'innovation tout au cours du XXe siècle. Dans cette lignée, en 1992, le Manuel d'Oslo de l'OCDE (Manuel d'Oslo) ne considérait par conséquent que les innovations technologiques mises en valeur dans les produits et dans les processus de fabrication. Puis, dans la version 2005, l'innovation non technique a été enfin théorisée.

Dans cette section, nous nous efforcerons de construire une vision de l'innovation sociale sur un plan généalogique et épistémologique. Nous voulons traiter l'innovation sociale comme un problème, un phénomène qui ne va jamais de soi. Les difficultés de l'innovation sociale ne se limitent pas aux obstacles institutionnels, politiques, économiques ou même personnels. La définition de l'innovation sociale elle-même n'est jamais évidente.

La catégorie représentée par l'innovation sociale est générale, transversale et polyvalente. En effet, l'innovation sociale est un terme transversal. Et même elle est invoquée par tout le monde comme un passe-partout ou une panacée. Apparemment tout le monde (ou presque) est favorable à l'innovation sociale, cependant, les significations qu'on lui prête diffèrent fortement. Concept historique et politique, l'innovation dépend de systèmes sociaux de référence. Les pratiques innovantes ne se sont pas toujours construites avec facilité et dans une aura positive. Dans de nombreuses sociétés anciennes (avec un fort substrat religieux), la répétition, le respect de la tradition et la ritualité de la vie quotidienne sont à l'antipode de l'innovation. Il est nécessaire de souligner que l'innovation est un concept historique duquel elle tire son titre de noblesse. L'innovation est également un concept politique. Les diverses sociétés capitalistes ne sont pas toutes disposées à encourager aveuglement l'innovation. De nombreuses innovations pouvant atténuer la dureté du sort de millions de personnes ne rencontrent hélas pas de succès et d'appropriation sociale. L'innovation ne va pas mécaniquement dans le sens d'une reproduction pure et simple des systèmes existants. L'intérêt de l'étude de l'innovation sociale par les sciences humaines réside dans le caractère pluriel des interprétations qu'elles permettent.

Le besoin d'innovation implique que les institutions existantes, les pratiques qui y sont développées et les modalités d'exercice de l'autorité professionnelle ne répondent pas pleinement à leurs objectifs. La raison de l'innovation sociale se justifie par le fait que le travail social ne peut dépasser l'une des « trois tâches impossibles », qui, selon Freud, consistent à gouverner, éduquer et prendre soin. L'innovation crée des violations de l'ordre social établi (elle n'est donc pas politiquement correcte), l'innovation a donc une fonction disruptive. Et en même temps, en tant que condition préalable à la réalisation et à l'événement de l'innovation et à sa permanence, l'innovation doit s'installer, prendre racine et convaincre les membres de la communauté. L'innovation peut s'imposer comme un idéal-type car elle consiste à revoir les pratiques déjà en place, à modifier les prérequis et les objectifs de telles pratiques sociales existantes, et à ne plus les considérer comme allant de soi.
